MÉMOIRE

REMIS

A M. LE COMTE DE THIARS,

Le 26 Mai 1788,

PAR LA NOBLESSE DE RENNES

QUI L'A SOUSCRIT,

POUR ETRE REMIS AU ROI.

Case
FRC
5441

THE NEWBERRY LIBRARY
NL
CHICAGO

AU ROI.

SIRE,

Les miniſtres de votre majeſté ont déployé l'appareil de la guerre au milieu de nos villes ; ils ont fait entendre la voix du deſpotiſme ; ils ont étouffé celle des lois ; ils ont cru que la terreur nous réduiroit au ſilence, ils ſe ſont trompés.

L'intérêt de la nation, l'intérêt même du ſouverain exigent que nous faſſions parvenir la vérité aux pieds du trône, rien ne peut nous empêcher de remplir notre devoir.

Nous ne craindrons pas de dénoncer à votre majeſté des miniſtres qui détruiſent ſon autorité en la compromettant, qui ſemblent s'efforcer d'affoiblir l'amour que nous lui portons, en attaquant, à la fois, les propriétés, la liberté des citoyens & les lois de l'état.

Nous venons les accuſer devant votre majeſté, aux pieds du trône qu'ils entourent & qu'ils parviendront à ébranler, ſi vos fidèles ſujets ne s'empreſſoient de le raffermir ; nous venons dévoiler à votre majeſté les dangers du projet qu'ils ont oſé former.

Les auteurs de ces nouveaux projets, convaincus de l'indignation qu'ils alloient exciter, ont voulu cacher leurs deſſeins ſous le maſque de l'intérêt public, mais ce voile mal tiſſu ne pouvoit dérober à la nation le piège qu'on lui tendoit.

L'aſſemblée des notables, en dévoilant à vos peuples le déſordre qui régnoit dans les finances, la déprédation que les administrateurs toléroient, la profuſion & la prodigalité dont ils étoient coupables, avoit excité le zèle des parlemens.

Le refus d'enregiſtrer avoit forcé les nouveaux miniſtres de retirer un édit déſaſtreux qui répandoit la terreur dans toute la France.

Le parlement annonçoit de nouvelles oppoſitions. Il demandoit l'aſſemblée des états généraux : il avoit eu le courage d'avouer que les droits dont il uſoit depuis trop long-temps n'appartenoient qu'à la nation.

Voilà ſes torts : voilà les écarts qu'on lui reproche : voilà les crimes que l'on vouloit punir, & que la France entière appelle des vertus.

Le bien public, l'intérêt des juſticiables, n'étoient qu'un faux prétexte qu'on employoit pour colorer un projet déſaſtreux. On vouloit détruire les lois conſ-

titutives de la monarchie, en écartant les magiſtrats reſpectables qui leur ſervoient d'organe ; dépouiller le parlement du droit de vérifier les édits, pour en revêtir la cour plénière ; compoſer ce nouveau tribunal de magiſtrats amovibles, de courtiſans qui tiennent leur fortune de la profuſion des adminiſtrateurs, d'hommes enfin choiſis par eux, ſoumis à leurs volontés, incapables de leur oppoſer aucune réſiſtance.

C'eſt alors que les miniſtres, maîtres de multiplier les impôts, ſans rencontrer d'obſtacles, auroient bientôt épuiſé les dernières reſſources de la nation, enlevé au peuple ce foible néceſſaire qu'on lui laiſſe à peine aujourd'hui, dépouillé les premiers ordres de l'état des droits que la conſtitution leur aſſure, établi, ſous le nom de votre majeſté, ce deſpotiſme miniſtériel, le plus odieux des Gouvernemens.

Délivrés enfin de la cenſure importune des magiſtrats qui veilloient ſur eux, les miniſtres auroient pu violer à leur gré les engagemens les plus ſacrés, ruiner en un

jour les créanciers de l'état, mépriſer les réclamations les plus juſtes.

Quelles lois auroient-ils reſpectées, après avoir détruit les lois conſtitutives de la monarchie ? Quelle crainte auroit pu les arrêter, s'ils avoient réuſſi à ſoutenir l'injuſtice par la force militaire ?

Il alloit reparoître, cet impôt déſaſtreux, qu'un miniſtre transfuge préſenta aux notables, que ſon ſucceſſeur ne rougit pas de propoſer de nouveau, dont le nom ſeul ſouleva les eſprits, & que la fermeté des parlemens avoit repouſſé.

La ruine du peuple eût été conſommée, elle le ſeroit déjà, ſi le zèle des magiſtrats, le refus des ducs & pairs, & la réclamation générale, n'euſſent oppoſé des obſtacles invincibles aux miniſtres coupables qui l'avoient méditée. Si les ennemis du roi & de la nation avoient exécuté leur déteſtable projet, maîtres de prodiguer les tréſors de l'état aux protégés qu'ils ſoudoyent, aux protecteurs qu'ils achètent, ils euſſent entouré votre majeſté de la foule corrompue de

leurs complices ; ils euſſent écarté la vérité, étouffé le cri du peuple, & perpétué leur crédit pour le malheur de la nation, pour le malheur du ſouverain.

Oui, ſire, nous ne craignons pas de le dire à votre majeſté, la deſtruction des parlemens auroit des ſuites funeſtes pour l'autorité ſouveraine.

Dans un empire auſſi étendu que la France, les ſoins multipliés du gouvernement obligent trop ſouvent le monarque à remettre ſon autorité entre les mains d'un miniſtre principal qui gouverne en ſon nom.

Diſpenſateur des graces, ſon pouvoir ſeroit trop dangereux, ſi les parlemens ne veilloient ſur les entrepriſes qu'il peut former. La plus ſage politique ſemble avoir établi ce corps de magiſtrature, qui, ſurveillant les dépoſitaires de l'autorité, ſont toujours prêts à dénoncer à votre majeſté le miniſtre coupable qui attaqueroit les droits de la nation, le miniſtre perfide qui oſeroit trahir le monarque.

Combien nos annales ne préſentent-

elles pas d'attentats commis par les miniſtres !

Le premier crime des maires du palais fut de renverſer les lois.

Le ſecond d'uſurper le trône.

A des époques moins reculées, le cardinal de la Balue, ce monſtre d'ingratitude, ne craignit point de trahir à la fois ſon roi & ſon bienfaiteur.

Le cardinal de Richelieu ne fit couler le ſang le plus illuſtre, n'enchaîna la nation, que pour aſſervir le monarque à ſes volontés.

Le cardinal de Mazarin ne ſouleva le peuple, ne priva la France du ſecours d'un héros, que pour piller les tréſors de l'état, & aſſouvir ſon avarice.

Tels ſont les délits que l'hiſtoire reproche à ces dépoſitaires infidèles de l'autorité. Mais à quel terme leur audace ſe ſeroit-elle arrêtée ? Quels attentats leur ambition n'auroit-elle pas commis, ſi la

vigilance des magiſtrats ne les eût effrayés, ſi leur fermeté ne les avoit conſternés?

Les miniſtres que nous dénonçons ont formé le projet de dépouiller le parlement du droit d'enregiſtrer, pour écarter l'obſtacle qui réſiſte ſi ſouvent à leur volonté. Tel eſt le but des nouveaux édits, qui n'annoncent que des malheurs pour le Peuple & des dangers pour le Monarque. A peine ont-ils été connus, qu'un cri général s'eſt fait entendre.

L'opinion publique, dont la voix commande avec plus de force que celle des miniſtres & des rois; l'opinion publique a flétri d'avance quiconque accepteroit des places dans cette cour plénière, dans ces tribunaux déſavoués par la nation, établis contre toutes les lois, fondés ſur les ruines de la vraie magiſtrature.

Les ducs & pairs, les anciens magiſtrats, ne commettront point un parjure à la face de la nation qui vient de recevoir avec applaudiſſement le ſerment ſacré que leur bouche a prononcé, que leur main a ſigné.

Vainement les miniſtres menacent leurs fortunes : l'opinion publique menace leur honneur, la cour plénière ne ſe formera pas, le projet ne s'exécutera point.

Mais les coupables ſeront-ils impunis ? Indignes de la confiance du ſouverain, reſteront-ils les dépoſitaires de ſon autorité ? Pour engager votre Majeſté à venger ſes Peuples, il ſuffit de démaſquer leurs ennemis : nous avons rempli ce devoir.

Il ne nous reſte qu'à repréſenter à votre majeſté les dangers de l'impunité. C'eſt elle qui donne des imitateurs aux coupables; c'eſt elle qui permet à l'incapacité de ſolliciter les premières places ; à l'ambition & à la cupidité, d'en abuſer ſans crainte : le peuple eſt mal gouverné, le roi eſt mal ſervi; & ce ſont là les ſuites malheureuſes d'un excès d'indulgence.

Vos miniſtres, ſire, vous ont trompé : ils ſont criminels. Vos ſujets, pour s'en convaincre, n'ont beſoin que de mettre en oppoſition leur conduite & le caractère du ſouverain qu'ils chériſſent.

L'économie eſt une des vertus de votre majeſté, & jamais le dérangement des finances ne fut porté à un plus haut degré.

Votre majeſté eſt juſte, & les lois les plus ſacrées ſont violées en ſon nom.

Elle chérit ſon peuple, & le peuple eſt malheureux.

Elle ne veut gouverner que par les lois, & ſes miniſtres détruiſent la conſtitution pour établir le deſpotiſme.

Au milieu des malheurs dont nous venons de tracer le tableau, notre conſolation eſt de penſer que c'eſt aux miniſtres ſeuls que nous devons les imputer.

C'eſt en vous, ſire, c'eſt en votre équité que nous mettons notre confiance. Vous retirerez, oui, nous n'en doutons point, vous retirerez ces édits deſtructifs de la magiſtrature & de la conſtitution de l'état.

Les conquérans ont toujours reſpecté les mœurs & les lois des vaincus. Votre Majeſté ne traitera pas avec moins de juſtice

des peuples qui ont verſé des flots de ſang pour conſerver le ſceptre à ſes ancêtres.

Elle reſpectera nos lois : elles ſont à la fois la ſauvegarde du peuple, & la baſe la plus ſolide du trône.

Unis par le titre de concitoyens, par l'attachement le plus ſincère, à tous les français, réſolus à ne ſéparer jamais notre cauſe particulière de la cauſe commune, ce ſont les intérêts de la France entière que nous avons défendus.

Les députés des états, ainſi que leurs commiſſaires, ont déjà porté aux pieds du trône les plaintes particulières de la Bretagne; ils ont repréſenté à Votre Majeſté que les droits de la province ſont enfreints, que la capitale eſt ruinée, qu'une foule de citoyens eſt dépouillée de leur état, & de leur fortune qui tient à cet état, qu'une multitude de familles honnêtes eſt réduite à la mendicité.

Nous nous permettrons ſeulement de rappeler à votre majeſté que le premier devoir, le premier ſerment des Souverains eſt de procurer la juſtice à leurs peuples; que ce ſerment eſt violé, quand on leur

donne des juges ignorans ou ſuſpects. Nos fortunes, ſire, nos vies, notre honneur dépendent de leurs jugemens : quel intérêt plus puiſſant pût jamais nous animer ?

Nous ſupplions votre majeſté de rétablir le parlement dans ſon intégrité, de rappeler à leurs fonctions des magiſtrats que leurs vertus & leurs malheurs rendent ſi dignes de la vénération publique.

Écartés des nouveaux tribunaux par la voix de l'honneur, ils emporteroient avec eux les regrets & la confiance, tandis que ceux qui leur ſuccéderoient, n'inſpireroient que terreur, défiance & indignation.

Des Miniſtres n'ont pas craint de conſeiller à votre majeſté de donner à la fois, dans tout le royaume, à la juſtice civile & criminelle une ſuſpenſion indéfinie, & de livrer ainſi la ſociété entière à tous les déſordres que la juſtice ſeule peut réprimer.

Daignez, ſire, daignez recevoir avec

bonté nos reſpectueuſes réclamations ; elles renferment le vœu unanime des citoyens. Dans une circonſtance moins critique, nous euſſions attendu le moment où la Nation doit s'aſſembler : mais la conſtitution, mais l'autorité ſouveraine ſont en danger, & notre zèle ne connoît point de délai. C'eſt ainſi que nous nous réuniſſons toujours pour combattre les ennemis de la france, ennemis moins dangereux pour votre majeſté, que des miniſtres coupables.

792